



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 20 mars 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Sylvain HAGER, Joël RIES, Thierry ROQUE.

Délégués suppléants

M. Alain MALRIC, M. Alain BUCHACA représentant M. Lydie COUDERC, M. GELY représentant M. RIES

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-jean ROUGEOT

M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

037-2023 : Projet de Centrale Solaire en Ombrières sur le bassin de rétention, Départementale 125 à Roujan

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet d'une Centrale Solaire en Ombrières, situé sur le bassin de rétention. Plus précisément, ce projet se situe sur la parcelle AX 199, et est proposé par la société DEV ENR.

Il expose l'intérêt pour la Communauté de Communes :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables
- De valoriser un espace de rétention des eaux pluviales
- De bénéficier des retombées locatives et fiscales issues du projet

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable, la Communauté de Communes des Avant-Monts rappelle ici qu'elle attache une grande importance à la réalisation de ce projet, car le projet d'ombrières retenu permettra de limiter l'enfrichement du bassin et facilitera de ce fait son entretien. Enfin le projet permettra également à la Communauté de Communes de bénéficier d'un loyer annuel et de retombées fiscales.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Emet un **avis favorable** de principe sur le projet de développement de Centrale Solaire en Ombrières sur le territoire de la Communauté de Communes, au profit de la société DEV ENR. Il autorise la société DEV ENR à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ces projets.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon développement des projets, avec la société DEV ENR.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

